MAÎTRE D'OUVRAGE :

SGAMI Sud-Est

Direction de l'Immobilier

215 rue André Philip 69421 LYON cedex 03

REHABILITATION ENERGETIQUE ET EXTENSION DE LA CASERNE JEANSANETAS A VICHY (03)

PHASE	**N° 002**	**Annexe 1 CCTC : Charte de chantier à faibles nuisances**
DCE	**18/09/26**	

Indice	Date	Modifications
00	18/09/26	Première diffusion

MAÎTRE D'OEUVRE :

eutopia architecture
Grande Usine Créative
10 rue Patinaud
04 77 46 15 22
commercial@eutopia.fr
www.eutopia.fr
SIRET : 510 863 699 00037

egis

ACOUSTB
ACOUSTIQUE - ONDES - VIBRATIONS

G	N	E	G	I	D	C	E	T	C	E	T	Z	T	N	I	N	O	T	0	0	2	0
AFFAIRE		**EMETTEUR**			**PHASE**			**LOT**			**BÂT**		**NIVEAU**			**TYPE**			**N°**			**IND**

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION 4
1.1 Préambule : 4
1.2 Objectifs du chantier à faibles nuisances 4
1.3 Respect 4
1.4 Intérêt pour chaque acteur 5
2. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE 6
2.1 Contexte environnemental 6
2.2 Identification des aspects et impacts 6
3. CONFORMITE REGLEMENTAIRE 7
3.1 Exigences légales et réglementaires 7
4. LIVRABLES 8
4.1 Pièces à fournir dans le cadre de la consultation 8
4.1.1 Plan Assurance Environnement 8
4.1.2 P.I.C 8
4.1.3 Schéma d'organisation et de gestion environnementale des déchets (SOGED) 8
5. COMMUNICATION 10
5.1 Communication interne 10
5.2 Communication externe (riverains et collectivités) 10
6. OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX 11
6.1 Réduction des nuisances sonores et visuelles 11
1.1.1.1 - Indicateurs 11
1.1.1.2 - Bonnes pratiques 11
6.2 Réduction des pollutions 11
6.2.1 Gestion de l'eau 11
1.1.1.3 - Indicateurs 11
1.1.1.4 - Bonnes pratiques 11
6.2.2 Gestion de la qualité de l'air 12
1.1.1.5 - Bonnes pratiques 12
6.2.3 Protection des sols 12
1.1.1.6 - Indicateurs 12
1.1.1.7 - Bonnes pratiques 13
6.3 Gestion des déchets de chantier 13
6.3.1 Réduction de la production de déchets de chantier 13
6.3.2 Gestion des déchets 14
1.1.1.8 - Indicateurs 14
1.1.1.9 - Bonnes pratiques 14

7. RESSOURCES ET RESPONSABILITES 16
7.1 Définition des rôles et responsabilités 16
8. SURVEILLANCE ET MESURE 17
8.1 Méthodes de suivi des performances : 17
8.1.1 Contrôles à réaliser par l'entreprise titulaire du compte prorata 17
8.1.2 Contrôles extérieurs 17
8.2 Processus de collecte et d'analyse des données : 19
9. ANNEXE 20
1.2 - Signature de la charte de chantier 20

- Sigles
 - CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières
 - CFN : Charte de chantier à faibles nuisances

1. INTRODUCTION

1.1 Préambule :

Ce document décrit les exigences minimales relatives à l'organisation d'un « Chantier à Faibles Nuisances » (CFN) à mettre en œuvre pour l'opération de la Réhabilitation énergétique et extension de la Caserne Jeansatenas à Vichy (03).

Cette charte a pour but de définir les objectifs à atteindre pour minimiser les impacts environnementaux générés par les travaux de rénovation et construction de la caserne. Elle fait partie des pièces contractuelles du marché de travaux. Elle fait partie des pièces contractuelles du marché de travaux.

1.2 Objectifs du chantier à faibles nuisances

Les objectifs du chantier à faibles nuisances :

- Limiter les **nuisances causées aux riverains** : poussières, boues, bruits, perturbation de la circulation, gêne pour le stationnement des riverains, etc.
- Limiter les **risques pour la santé** du personnel de chantier
- Limiter la **quantité de déchets générés** par le chantier et mettre en place un système de gestion efficace pour favoriser leur **valorisation**,
- Limiter les **risques de pollution de la parcelle** et des environs : émissions polluantes dans l'eau, l'air, déchets liquides, etc.
- Limiter **les consommations en eau et en énergie**.
- Limiter les **émissions de CO_2** associées au chantier
- Limiter l'impact du chantier sur la **biodiversité**.

1.3 Respect

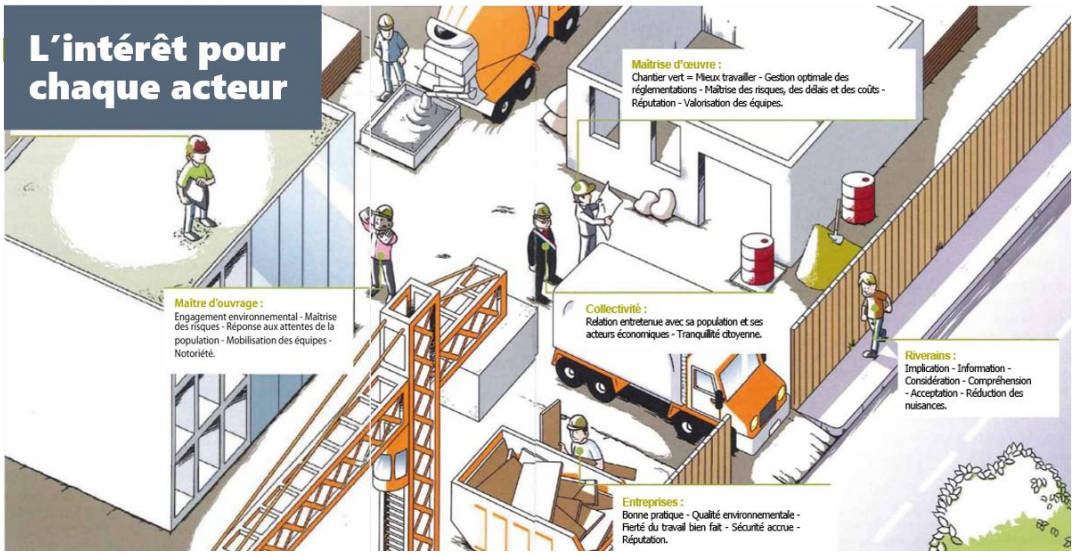
Le présent document décrit les exigences et recommandations visant à optimiser la Qualité Environnementale du chantier en minimisant ses nuisances tant pour le personnel des entreprises du chantier que pour le voisinage et l'environnement local. Ce cahier des charges concerne tous les intervenants du chantier.

Un chantier respectueux de l'environnement est le prolongement naturel des efforts de qualité environnementale mis en place lors de la conception du bâtiment.

Certaines des exigences sont la traduction de la réglementation en vigueur ; d'autres traduisent la volonté du Maître d'Ouvrage que cette réalisation soit menée dans le cadre d'une démarche Environnementale.

Chaque signataire de la présente charte en a reçu un exemplaire et s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour observer ces prescriptions.

1.4 Intérêt pour chaque acteur



2. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

2.1 Contexte environnemental

Le projet prend place au sein d'une caserne constituée de plusieurs bâtiments, au cœur d'un ensemble bâti existant.Il s'agit d'un chantier en site occupé, par conséquent, un accent sera porté sur la limitation des nuisances sonores, le confort des occupants et la sécurité à la fois des usagers et des intervenants.

2.2 Identification des aspects et impacts

Principaux impacts du chantier sur l'environnement :

Pollution de l'air : Émissions excessives de poussières et de gaz provenant des engins et des véhicules de chantier.

Pollution de l'eau : Ruissellement de produits chimiques, huiles, boues et autres contaminants dans les cours d'eau voisins ou dans une nappe souterraine affleurante.

Pollution sonore et vibrations : Bruit excessif et/ou vibrations des équipements de construction affectant la faune locale et les résidents proches.

Dégradation des sols : Compaction, érosion et contamination des sols dues à l'entreposage de matériaux et au mouvement des engins.

Perte de biodiversité : Destruction d'habitats naturels par le non-respect du balisage et/ou pollution du milieu naturel et perturbation de la faune et de la flore locales par le non-respect du calendrier écologique.

Gestion des déchets : Non-respect ou erreur de tri et de recyclage.

Consommation excessive de ressources : Utilisation intensive d'eau, d'énergie et de matériaux non renouvelables ou fuite d'eau.

Risques d'accidents environnementaux : Fuites de carburants ou d'autres substances dangereuses, départ de feux, etc.

Changement du régime hydrologique : Modification du drainage naturel et des niveaux d'eau souterraine.

3. CONFORMITE REGLEMENTAIRE

3.1 Exigences légales et réglementaires

Les entreprises se conformeront aux lois, décrets, arrêtés, documents réglementaires et normatifs actuellement en vigueur dans leur dernière mise à jour à la date de la signature des marchés. Parmi ces textes figurent notamment ceux mentionnés dans la liste non exhaustive fournie ci-après :

Codes

- Code de l'environnement :
 - Articles L.110-1 et suivants (principes généraux : pollueur-payeur, précaution…)
 - Livre II – Titre I (protection des eaux), Titre II (qualité de l'air)
 - Livre IV – protection de la biodiversité et du patrimoine naturel
 - Livre V – prévention des pollutions, ICPE, nuisances sonores
 - Articles L.541-1, R.541-42 à R.541-48 – tri, traçabilité des déchets et gestion des terres excavées
- Code de la santé publique
 - Articles R.1336-1 et suivants – réglementation générale des nuisances sonores
- Code du travail
 - Dispositions générales sur la santé et sécurité des travailleurs exposés au bruit, vibrations, poussières.
- Code de l'urbanisme
 - Études environnementales, respect des PLU/SCOT, enquêtes publiques.
- Code du patrimoine
 - Livre V – fouilles archéologiques, découverte fortuite.

Lois

- Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 – élimination des déchets, récupération de matériaux (historique).
- Loi n°76-633 du 19 juillet 1976 – installations classées.
- Loi n°92-646 du 13 juillet 1992 – déchets et ICPE.
- Loi n°95-101 du 2 février 1995 – renforcement de la protection de l'environnement.

Décrets

- Décret du 18 avril 2002 – classification des déchets.
- Décret n°95-79 du 23 janvier 1995 – objets bruyants, prescriptions acoustiques.
- Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 - interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

Arrêtés

- Arrêté du 11 avril 1972 (modifié) – niveaux sonores des moteurs de chantier
- Arrêté du 18 mars 2002 – émissions sonores des matériels de chantier
- Arrêté du 21 janvier 2004 – émissions sonores des matériels extérieurs
- Arrêtés spécifiques ICPE :
 - 3 août 2018 – prescriptions générales des rubriques ICPE (2260, etc.)
 - 26 novembre 2012 – prescriptions ICPE rubrique 2160

Directives et normes européennes

- Directive 2008/98/CE – cadre pour la gestion des déchets, valorisation minimum imposée

4. LIVRABLES

4.1 Pièces à fournir dans le cadre de la consultation

4.1.1 Plan Assurance Environnement

La démarche Chantier Vert s'inscrit dans les démarches globales « qualité » des entreprises du chantier.

L'entreprise générale désignera un·e Responsable Environnement Chantier et remettra un plan de ses prescriptions environnementales lors de la préparation du chantier et, en tous cas, avant tous travaux, au référent « chantier faibles nuisances » sera désigné au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Sa structure, laissée au choix de l'entreprise, devra décrire les procédures, les moyens de contrôle et les actions que l'entreprise mettra en œ uvre pour limiter les impacts et réduire les risques de l'activité du chantier sur l'environnement, conformément aux dispositions du présent document.

4.1.2 P.I.C

Le plan d'installation du chantier devra être établi et affiché ensuite à l'entrée du chantier. Il devra prévoir

l'utilisation optimale de la parcelle et délimiter les zones suivantes :

- Les clôtures et accès de chantier en garantissant la qualité et la propreté des voiries publiques
- extérieures
- La base vie (positionnement, contenu quantitatif en sanitaire, vestiaires, W-C, cantine)
- Les zones de stationnement des véhicules du chantier, notamment les véhicules des entreprises en cours de journée
- Les panneaux de signalisation de chantier en lien avec le plan de circulation défini
- Les aires réservées au chargement et déchargement des camions d'approvisionnement,
- Les aires de stockage des bennes à déchets en fonction de l'avancement du chantier,
- Les aires de stockage des matériaux,
- Stationnement du personnel et des riverains,
- L'emplacement des réseaux de chantier et leur branchement en précisant les modalités mises en place avec les concessionnaires,
- Les aires de nettoyage et fosse de décantation pour les toupies et bennes de bétons
- La végétation et les éléments les protégeant
- La zone de manœuvre des engins (engins de terrassement, grue, etc.)
- Zone de stockage des déchets dangereux et non dangereux

4.1.3 Schéma d'organisation et de gestion environnementale des déchets (SOGED)

Établi en phase préparation du chantier, le SOGED doit indiquer, notamment :

- La sélection des prestataires en charge de l'élimination des déchets. Pour chaque prestataire, il sera bien indiqué les coordonnées. De plus, chaque prestataire doit indiquer la destination finale de chaque typologie de déchet avec les taux de valorisation (matière et énergie) associés.
- L'estimation des déchets de chantier produits
- La définition précise des déchets admissibles par filière d'élimination ;
- La définition du nombre, de la nature, de la localisation des conteneurs pour la collecte des déchets, leur condition de manutention (grue, monte-charge, camion) en tenant compte de l'évolution du chantier et des flux de déchets générés dans le temps et l'espace ;

- Les dispositions adoptées pour la collecte intermédiaire, tels que conteneurs à roulettes, petites bennes, goulottes ...) ;
- Mode ou procédure d'enlèvement des déchets : systématique ou sur appel d'un responsable du chantier, mode de transport des déchets afin de minimiser les nuisances pour les riverains et la pollution atmosphérique
- L'information des compagnons sur le chantier par affiches.

5. COMMUNICATION

5.1 Communication interne

Une bonne coordination entre les entreprises intervenantes et une information claire, partagée auprès de tous les compagnons, sont indispensables à la réussite d'un chantier propre. Le Responsable Environnement des entreprises assure la diffusion structurée de ces informations.

Outils de communication à mettre en place :

- **Livret d'accueil environnemental** : élaboré par le titulaire du compte prorata et validé par la Maîtrise d'Œuvre, il est remis à chaque nouvel arrivant. Il présente le projet, le plan d'installation du chantier, ainsi que les règles de tri des déchets, de limitation des nuisances et les bonnes pratiques environnementales.
- **Affichages sur site** : une présentation synthétique de la charte CFN, accompagnée d'affiches pédagogiques dans les lieux de passage (base vie, aire de tri) rappelant les consignes clés, comme les économies d'eau et d'électricité ou le tri des déchets avec pictogrammes.
- **Rappels réguliers sur le terrain** : tout écart constaté fait l'objet d'un rappel immédiat, complété par des briefings réguliers pour renforcer l'appropriation des règles (quart d'heure QSE).

5.2 Communication externe (riverains et collectivités)

Une communication transparente avec les riverains, associations locales et collectivités est essentielle pour limiter les tensions et améliorer l'acceptabilité des nuisances temporaires liées au chantier.

Dispositifs à mettre en place :

- **Panneau de chantier** : installé en limite de site, il présente le projet, les horaires, les phases principales et les contacts, avec une mise à jour régulière.
- **Numéro vert ou adresse e-mail dédiée** : obligatoire pour recueillir les remarques du public.
- **Registre des plaintes** : toutes les plaintes et les réponses y sont consignées et accessibles dans la base vie et/ou sur la plateforme de GED.
- **Réunions d'information** : les représentants des entreprises et de la maîtrise d'œuvre peuvent participer à des réunions de sensibilisation ou à des rencontres avec riverains ou élus, au démarrage du chantier, et à l'initiative de la maîtrise d'ouvrage en cas de nombreuses sollicitations.

6. OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

6.1 Réduction des nuisances sonores et visuelles

1.1.1.1 - Indicateurs

- Etat de propreté des voiries de desserte du chantier
- Monitoring régulier de la qualité acoustique et des vibrations selon prescription d'un acousticien ou à minima suivi des RSD ou documents de cadrage urbain et diffusion hebdomadaire du registre des niveaux sonores émis par les travaux
- Tenue d'un registre des certificats CE des matériels bruyants
- Présence de l'affichage à jour des horaires de travail en entrée de chantier
- Zéro plainte non traitée

1.1.1.2 - Bonnes pratiques

- Dispositif de nettoyage des roues des camions en sortie de chantier pendant toute la période de terrassements
- Passage régulier d'une balayeuse sur les voies présentant des salissures dues au chantier
- Utilisation de machines à faible niveau sonore ou insonorisées
- Pose d'écrans acoustiques temporaires autour des sources de bruit
- Interdiction des travaux bruyants à certaines heures selon contexte
- Tenue d'un planning des phases de chantier bruyantes
- Courriers aux riverains avertissant des travaux particulièrement bruyants





6.2 Réduction des pollutions

6.2.1 Gestion de l'eau

1.1.1.3 - Indicateurs

- Volumes mensuels d'eau potable consommée, avec un sous-comptage base vie (eaux rejetées dans les réseaux) et chantier (eaux non rejetées dans les réseaux), en m3

1.1.1.4 - Bonnes pratiques

- Lavages en circuits fermés

- Affichage des consommations pour la sensibilisation du personnel



6.2.2 Gestion de la qualité de l'air

1.1.1.5 - Bonnes pratiques

- Rappel de l'interdiction de feux sur le chantier
- Rappel de l'interdiction de fumer à l'intérieur des bâtiments ou tout locaux de chantier fermé mis à disposition des salariés
- Bouchages des conduits d'air pour éviter le dépôt de poussières
- Bâchage des camions transportant des matériaux pulvérulents (terres, sables…)
- Stockage des matériaux pulvérulents à l'abri des vents
- Monitoring régulier de la qualité de l'air.





6.2.3 Protection des sols

1.1.1.6 - Indicateurs

- Présence d'une installation de lavage en circuit fermé de tout le ciment (sur bennes, goulottes de toupies, outils), avec dispositif de gestion du pH
- Présence d'une installation de lavage en circuit fermé de toutes les peintures ou filmage des rouleaux et pinceaux entre chaque utilisation
- Présence d'un kit anti-pollution complet en permanence sur le chantier dès le début des terrassements
- 100% des produits dangereux/polluants sont stockés sur rétentions et déclarés par l'entreprise



- Justificatifs de l'utilisation d'huile de décoffrage végétale à plus de 95% (appellations "Pur Végétal" ou "Emulsion d'Huile Végétale") ou labellisée Ecolabel Européen

1.1.1.7 - Bonnes pratiques

- Indication claire de l'emplacement du kit anti-pollution
- Stockage des produits dangereux sur dispositifs de rétention
- Mise à disposition des FDS sur chantier





6.3 Gestion des déchets de chantier

6.3.1 Réduction de la production de déchets de chantier

L'entreprise générale et ses sous-traitants devront encourager les pratiques permettant la réduction des déchets et former leur personnel à mettre en application ces pratiques.

Démolition	Veiller à éviter toutes les démolitions non signalées et non prévues car ils sont sujets à générer des déchets et des nuisances de chantier qui peuvent être évités avec une bonne préparation.
Emballages	L'optimisation des emballages avec l'achat de produits en vrac ou la reprise de certains emballages par les fabricants. Les palettes et tourets utilisés sont consignés de manière à être réutilisés.
Béton/Ferraille	Maitrise de la synthèse et des plans de réservation, afin de limiter les casses et chutes de gravats de béton dues au repiquage, mais aussi à l'utilisation de matériaux superflus. Faire juste du premier coup ! L'utilisation des éléments préfabriqués (poteaux, poutres, prémurs) permet réduire la quantité des rebus.
Plâtre	Mise en place d'un accord avec le fournisseur de plâtre afin d'éviter la casse des plaques lors de leur manutention. Réutilisation des chutes de plâtre.

Bois	L'utilisation des éléments préfabriqués en usine ainsi que le calepinage du bois de coffrage des planchers permettront de réduire la quantité de bois de coffrage nécessaire sur le chantier.
Sols souples / Faux Plafonds	Une démarche systématique de calepinage est mise en place par les entreprises, sur la base des plans architecte, afin de réduire la production de chutes sur le chantier. Chaque entreprise sensibilisera ses compagnons à la manipulation des produits et des matériaux de sorte à éviter au maximum les détériorations.

6.3.2 Gestion des déchets

1.1.1.8 - Indicateurs

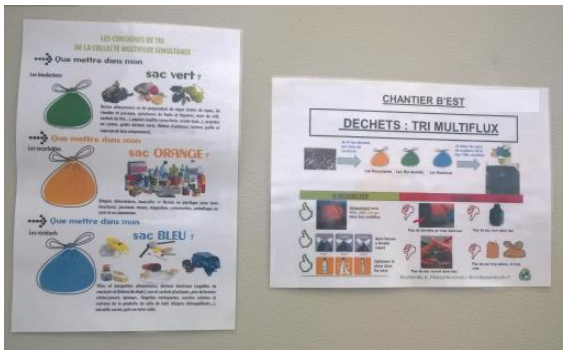
- Importation de terres et évacuation des déchets de terrassement du chantier de construction :
 - Quantité de terre importée, en tonnes
 - Distance d'import des terres, en km
 - Quantité de terre exportée, en tonnes
 - Distance d'export des terres, en km
 - Quantité de terre excavée, en tonnes
- Suivi des déchets via la plateforme *Trackdéchets | La traçabilité des déchets en toute sécurité*
- Taux de valorisation des déchets de chantier, en % avec un objectifs de 75%
- Attestations annuelles de collecte et de tri à la source (« 7 flux ») remises par les installations de collecte et de traitement avec lesquelles le chantier opère

1.1.1.9 - Bonnes pratiques

- Mise en place d'une ou plusieurs zone(s) de tri matérialisée(s) sur le chantier (pancartes amovibles pour éviter qu'elles soient emportées avec les bennes lorsque celles-ci sont évacuées)
- Installation de bennes différenciées pour chaque type de déchet : papier/carton, métal, plastique, verre, bois, plâtre et fraction minérale (déchets inertes)
- Protection contre la pluie et/ou le vent des déchets sensibles par bennes fermées
- Identification et suivi des déchets dangereux (dans Trackdéchets), avec le recours à un prestataire accrédité
- Communication sur le tri des déchets, notamment par des affichages et des sensibilisations en quart d'heure environnement.
- Mise à disposition de cendriers de sécurité, résistants au vent, au feu et protégés de la pluie, à proximité des zones de pause
- Nombre et localisation des cendriers définis selon la taille du chantier et les zones de vie (base-vie, aire de pause, etc.)
- Entretien régulier des cendriers pour éviter débordement ou dispersion
- Rappel dans les quarts d'heure environnement et par affichage de ne pas jeter les mégots au sol, dans les bennes, dans les ouvrages ou avec les déchets triés
- Mise en place de zones fumeurs dédiées et délimitées
- Rapprochement avec l'entreprise cy-clope pour la récupération des mégots : *Recyclage de mégots et collecte | Cy-Clope*

- Retour des surplus de matériaux non utilisés (Knauf, Placoplatre…)
- Réduction à la source





7. RESSOURCES ET RESPONSABILITES

7.1 Définition des rôles et responsabilités

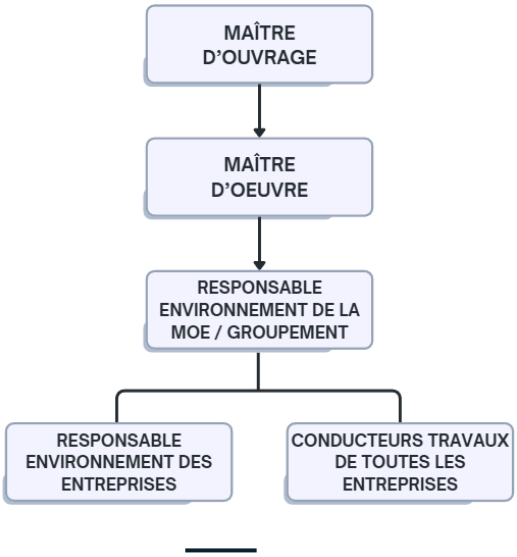
Maître d'Ouvrage (MOA)
- Définit les objectifs environnementaux du projet et s'assure de leur intégration dans le processus de construction.

Maître d'Œuvre (MOE)
- Intègre les considérations environnementales dans la conception et la supervision des travaux.

Responsable Environnement de la MOE/groupement
- Coordonne les actions environnementales sur le chantier, veille au respect des normes et propose des améliorations. Dans le cas de lots séparés, ce rôle est assuré par l'entreprise titulaire du lot Gros-Œuvre, puis par l'entreprise titulaire du lot CVC à la fin du lot GO, en veillant à assurer une passation entre les deux.

Responsable Environnement de l'Entreprise Générale / des Entreprises
- Coordonne les actions des différents corps d'état.

Conducteurs de Travaux de toutes les entreprises
- Assurent la mise en œuvre des mesures environnementales sur le chantier et coordonnent les équipes pour respecter les objectifs environnementaux.



8. SURVEILLANCE ET MESURE

8.1 Méthodes de suivi des performances :

8.1.1 Contrôles à réaliser par l'entreprise titulaire du compte prorata

Afin de garantir le respect des engagements environnementaux du chantier, l'Entreprise Générale ou, le cas échéant, l'entreprise titulaire du compte prorata devra assurer un suivi rigoureux et régulier des indicateurs définis dans la présente charte (cf. chapitre 4).

Ces suivis portent à la fois sur des données quantitatives (relevés, comptages, attestations) et sur des pratiques qualitatives (organisation, affichage, communication, mise en place d'équipements).

L'ensemble de ces éléments devra être consigné dans un registre de suivi environnemental mis à jour mensuellement, accessible au maître d'ouvrage et, le cas échéant, aux autorités compétentes.

8.1.2 Contrôles extérieurs

Gestion de l'eau			
Mesure mensuelle des volumes d'eau potable consommée, avec sous-comptage différencié entre base vie et chantier			
Affichage des consommations d'eau			

Déchets de chantier			
Suivi des quantités de terres importées et exportées (en t), et des distances correspondantes (en km)			
Mesure de la quantité totale de terre excavée sur le chantier (en t)			
Suivi des déchets de chantier via la plateforme Trackdéchets			
Calcul du taux de valorisation des déchets de chantier (en %)			
Collecte des attestations annuelles de tri à la source des 7 flux (émises par les installations de traitement)			
Mise en place d'une (ou plusieurs) zone(s) de tri matérialisée(s) sur le chantier avec des bennes différenciées pour chaque type de déchet (papier/carton, métal, plastique, verre, bois, plâtre, fraction minérale)			
Mise en place de bennes fermées pour protéger les déchets sensibles de la pluie et/ou du vent			
Suivi des déchets dangereux (dans Trackdéchets), avec le recours à un prestataire accrédité			
Mise en œuvre d'une communication claire et visible sur les consignes de tri			
Mise à disposition de cendriers adaptés (résistants au vent et ignifugés) à proximité des zones de pause			
Vidage et nettoyage réguliers des cendriers pour éviter débordements ou risques d'incendie			

Réduction des nuisances sonores et visuelles			
Entretien de l'état de propreté des voiries de desserte du chantier			

Réalisation d'un monitoring régulier des nuisances sonores et vibrations, avec diffusion hebdomadaire d'un registre des niveaux sonores			
Communication préalable aux riverains sur la nature des travaux, les horaires, et les mesures d'atténuation			
Tenue d'un registre des certificats CE des matériels bruyants			
Traitement des plaintes liées aux nuisances sonores			
Suivi des actions correctives mises en œuvre liées aux plaintes			
Mise en place d'un dispositif de nettoyage des roues des camions en sortie de chantier pendant la période de terrassement			
Passage régulier d'une balayeuse sur les voies salies par le chantier			
Pose d'écrans acoustiques temporaires autour des principales sources de bruit			
Affichage des horaires de travail à l'entrée du chantier			
Envoi de courriers aux riverains en amont des travaux particulièrement bruyants			

Gestion de la qualité de l'air			
Rappel de l'interdiction formelle des feux sur le chantier			
Rappel de l'interdiction de fumer à l'intérieur des locaux, bâtiments et véhicules du chantier			
Bâchage systématique des camions transportant des matériaux pulvérulents (terre, sable, etc.)			
Bouchage des conduits d'air pour éviter le dépôt de poussières			
Stockage des matériaux pulvérulents à l'abri du vent pour éviter leur dispersion			

Protection des sols			
Mise à disposition d'un kit anti-pollution dès le début des terrassements, en permanence sur le chantier			
Signalisation claire de l'emplacement du kit anti-pollution sur le chantier			
Installation d'un dispositif de lavage en circuit fermé pour le matériel cimentier, avec contrôle du pH			
Mise en place d'un dispositif de lavage en circuit fermé pour le matériel de peinture ou filmage des rouleaux et pinceaux entre chaque utilisation			
Justificatifs attestant de l'usage d'huile de décoffrage végétale ≥ 95 % ou labellisée Ecolabel Européen			
Stockage des produits dangereux sur dispositifs de rétention			

8.2 Processus de collecte et d'analyse des données :

Les entreprises doivent fournir un rapport mensuel permettant de vérifier de leur conformité à minima par rapport aux objectifs des arrêtés d'autorisation environnementaux liés aux projets et la règlementation nationale en vigueur. En phase préparation puis suivi de chantier les élements ci-dessous seront attendus :

- PIC
- PPE (Plan de prescriptions environnementales – Document présentant les procédures, les moyens de contrôle et les actions que les entreprises mettront en œuvre pour répondre aux exigences de la charte)
- SOGED
- Compte rendu des points environnement avec les représentant des équipes de chaque lot
- Reporting mensuel déchets et suivi de la gestion globale des déchets : tableau récapitulatif et compilation des bordereaux de suivis de déchets type de déchets,
- Photos des dispositifs (bac de décantation, de rétention, aire de lavage, etc.)
- Suivi des consommations d'énergie et d'eau (Base et chantier séparer)
- Justification des exigences environnementales des matériaux et systèmes (Fiches produits, FDES, plans). Pour rappel ces documents sont à nous envoyer a minima 3 semaines avant la commande.

9. ANNEXE

1.2 - Signature de la charte de chantier

CHARTE de Chantier à faibles nuisances

OPÉRATION ***[Réhabilitation énergétique de la caserne Jeansanetas à Vichy (03)]***

ENTREPRISE	
Raison Sociale de l'Entreprise	
Adresse	
Téléphone	
Fax	
Responsable	

Ayant signé un marché de travaux en date :

S'engage à respecter les réglementations en vigueur et la présente « Charte de chantier à faibles nuisances ».

A

Le

Signature et Cachet